

Chers parents,

Un conseil d'école s'est tenu hier soir. Le directeur de l'école a présenté les nouvelles directives de l'Inspecteur d'Académie que nous avons reçues l'après-midi même. Nous vous en livrons ici l'essentiel ainsi que les mesures prises par l'équipe enseignante et la municipalité.

La réouverture de l'école est conditionnée au respect d'un protocole sanitaire qui impose des règles strictes.

Accueil de 15 élèves maximum en élémentaire (compte tenu de la taille des classes d'élémentaire à St Médard, il ne faudrait pas dépasser 12 élèves)

Accueil de 10 élèves maximum en maternelle.

Le retour en classe se fera progressivement selon le calendrier suivant :

- Les 11 et 12 mai sont des journées de pré-rentrée dédiées aux enseignants. Les enfants ne sont pas accueillis.
- Les GS, les CP et les CM2 seront accueillis dès le 14 mai. (pour une moitié d'entre eux, voir plus bas)
- Les CE1, CE2 et les CM1 pourront intégrer l'école à partir du 18 mai. (une moitié d'entre eux, voir plus bas)
- Les PS et MS à partir du 25 mai. (pour une moitié d'entre eux, voir plus bas)

Les enfants de personnels soignants peuvent être admis les 11 et 12 mai par le personnel communal.

Concernant les enseignements, un fonctionnement alterné sera mis en place. Concrètement, une moitié des élèves aura classe à l'école les lundis et les mardis et restera à la maison les jeudis et vendredis, tandis que l'autre moitié des élèves aura classe à l'école les jeudis et les vendredis et restera à la maison les lundis et les mardis. Nous ferons en sorte que les fratries aient cours à l'école les mêmes jours. Nous vous indiquerons au plus vite dans quel groupe se trouve votre enfant.

Concernant les PS-MS, si leur accueil s'avère impossible dans le respect du protocole sanitaire, nous serons peut-être amenés à revoir, après accord de l'Inspecteur, la fréquence de leur présence à l'école.

Les enfants de personnels prioritaires seront accueillis en classe avec leur enseignant 2 jours par semaine et, les 2 autres jours, ils seront gardés par le personnel municipal.

La salle de sieste est petite. Elle n'est pas en capacité d'accueillir autant d'enfants qu'habituellement. Les TPS-PS pourront tout à fait être scolarisés les matinées et faire la sieste à domicile, si cela est possible pour vous.

Les professeurs qui assurent un service complet en présentiel (ce qui est la cas de tous les enseignants de l'école) ne sont plus astreints à l'enseignement à distance. Cela signifie que le travail à la maison ne prendra plus la forme qu'il avait jusqu'à maintenant et qu'il s'en trouvera très allégé. En classe, les enseignants donneront à leurs élèves des leçons à apprendre et des exercices à faire à la maison pour les jours où ils seront chez eux.

A la demande des enseignants, après avis du conseil d'école, M Le Maire informera M l'Inspecteur du passage à la semaine à 4 jours jusqu'à la fin de l'année. Les horaires de l'école s'en trouvent changés. Ils seront désormais les suivants : 8H45 -12h et 14h – 16h45

Des masques devraient être mis à la disposition des écoles. Le port du masque est obligatoire pour les enseignants, il n'est pas obligatoire pour les élèves d'élémentaire (mais à priori c'est aux parents de le fournir), il est interdit pour les maternelles.

Dans les jours à venir, l'école et la mairie vont travailler à la mise en œuvre des consignes sanitaires extrêmement strictes qui nous sont imposées. Nous serons amenés à les évoquer dans un courrier ultérieur. Pour que chacun puisse se rendre compte à quel point l'école que vos enfants vont bientôt retrouver est très différente de celle qu'ils ont connu jusqu'à présent et puisse préparer et expliquer ces changements à son enfant avant son retour, en voici quelques exemples :

Les parents ne pourront plus rentrer dans l'enceinte scolaire.

Des horaires d'entrées et de sorties ainsi que des portails spécifiques seront attribués à chaque classe.

Les récréations seront échelonnées de façon à éviter les contacts.

Les groupes classes ne devront jamais se croiser.

Les classes seront réorganisées de façon à laisser un minimum d'un mètre entre les élèves.

Les gestes barrières devront constamment être appliqués.

L'usage du matériel collectif est interdit, il faudra que chaque enfant vienne avec son propre matériel.

Les enseignants ne pourront pas toucher les cahiers de leurs élèves.

.....

Jusqu'au 25 mai au moins il n'y aura pas de cantine. Les repas du midi s'effectueront sous la forme de pique-nique fourni par les parents, conditionné dans un sac isotherme de préférence. Ils se dérouleront dans les classes, à la place de l'élève. Chaque enfant devra apporter une gourde d'eau pour la journée. Les élèves peuvent rentrer chez eux sur le temps du midi. Une réflexion est cours pour organiser la reprise de service.

La garderie et le service ALSH du mercredi ne seront accessibles qu'aux enfants de personnels prioritaires, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Afin d'organiser au mieux l'accueil des enfants (7h15 le matin et jusqu'à 18h45 le soir), les parents sont invités à s'inscrire à l'adresse suivante : alsh@saint-medard-sur-ille.fr

Les parents sont libres de choisir si leur enfant viendra ou non à l'école. Vous vous êtes déjà exprimés à ce sujet. Si, à la lumière des nouvelles dispositions que nous venons de préciser, vous avez changé d'avis, merci de nous le faire savoir dès demain. Votre décision est valable jusqu'au 1er juin (et non jusqu'à la fin de l'année comme indiqué précédemment). Nous reviendrons vers vous pour connaître votre décision pour le mois de juin.

Le directeur de l'école
X. GARCIA

Le Maire
N. BOURNONVILLE

